



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2236

Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - Espace 44 - Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts - Ecole Saint-Pothin/Ozanam - A.P.E.L. de l'ensemble scolaire Fénelon/La Trinité - Compagnie Entrelas Koncept - Collège Pierre Termier - Association Véramuse - Association G.O.N.E.S. Force 6 - Mairie du 5e arrondissement - Association Espace Jeunes 6e MJC - MJC du Vieux Lyon - Montant total : 21 450,80 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2236 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : PIANO A LYON - ESPACE 44 - SOCIETE DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON/LES GRANDS CONCERTS - ECOLE SAINT-POTHIN/OZANAM - A.P.E.L. DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE FENELON/LA TRINITE - COMPAGNIE ENTRELAS KONCEPT - COLLEGE PIERRE TERMIER - ASSOCIATION VERAMUSE - ASSOCIATION G.O.N.E.S. FORCE 6 - MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT - ASSOCIATION ESPACE JEUNES 6E MJC - MJC DU VIEUX LYON - MONTANT TOTAL : 21 450,80 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'Association Piano à Lyon** : 22 rue de l'Annonciade – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2015-2016, l'Association a présenté plusieurs récitals à la salle Rameau, les :

- 8 janvier 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 023,00 € HT ;
- 15 janvier 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 023,00 € HT ;
- 5 février 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 023,00 € HT ;
- 11 mars 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 363,00 € HT ;
- 23 mars 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 193,00 € HT ;
- 11, 12 et 13 avril 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 3 239,00 € HT ;
- 11 mai 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 193,00 € HT ;
- 27 mai 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 193,00 € HT ;
- 10 juin 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 193,00 € HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces seules manifestations : 12 443,00 € HT.

- **L'Association Espace 44** : 44 rue Burdeau – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région et sous toutes ses formes, par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature. Elle est basée et intervient régulièrement sur le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Dans le cadre du réseau "Scènes découvertes", elle a présenté un spectacle à la salle Paul Garcin du 16 au 20 mars 2016 : "Sainte-Jeanne des Abattoirs", de Bertold Brecht.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 800,00 € HT.

- **L'Association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands concerts** : 5 place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes. Elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne.

Dans le cadre de sa saison 2015-2016, elle a organisé une série de concerts à la salle Molière, les :

- 23 mars 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT ;
- 27 avril 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT ;
- 11 mai 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces trois manifestations : 2 823,00 € HT.

- **L'Ecole Saint-Pothin / Ozanam** : 35 rue Bugeaud – 69006 Lyon, est une école élémentaire privée sous contrat d'association avec l'Etat.

Dans le cadre de son projet d'école et en lien avec les activités périscolaires, elle a organisé à la salle Victor Hugo, deux spectacles de musique réalisés par les élèves et enseignants :

- le 26 avril 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 430,00 € HT ;
- le 31 mai 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 370,00 € HT.

Montant total des frais de location sans exonération pour ces deux manifestations : 800,00 € HT.

- **L'Ensemble scolaire Fénelon-La Trinité** : 1 rue Paul Michel Perret – 69006 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Son A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves) a organisé le 27 avril 2016 à la salle Victor Hugo, sa traditionnelle "Soirée des Talents", à destination des élèves et de leurs parents.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 500,00 € HT.

- **La Compagnie Entrelas Koncept** : 1 impasse du Docteur Vaillant – 69003 Lyon, a pour objectif de créer, adapter et proposer des représentations et activités artistiques à la population.

Elle a présenté à la salle Barbara un spectacle de danse et de théâtre en collaboration avec des élèves volontaires des écoles Charles de Foucauld et Jules Verne et des enfants du quartier Montchat et Dauphiné :

- le 30 avril 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 155,00 € HT ;
- les 17 et 18 juin 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 394,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces deux manifestations : 2 549,00 € HT.

- **Le Collège Pierre Termier** : 56 rue Ferdinand Buisson – 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Il a organisé son spectacle de fin d'année le 10 mai 2016 à la salle Barbara.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 410,00 € HT.

- **L'Association VerraMuse** : 5 place Ferber – 69009 Lyon, a pour objet l'accès à la pratique musicale pour les mineurs par divers moyens d'action : faciliter l'accès à l'instrument par le prêt, le don, l'achat ou la location, assurer le recrutement d'enseignants pour une pratique collective, entretenir et développer un environnement culturel et citoyen en permettant aux bénéficiaires de s'investir dans l'association.

Elle a organisé le 14 mai 2016 à la salle Edouard Herriot, un concert exceptionnel avec l'ensemble 2T3M de Saint-Priest, destiné à récolter des fonds nécessaires à la poursuite de ses objectifs socio-culturels.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 287,00 € HT.

- **L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6^e)** : 100 rue Boileau – 69006 Lyon, promeut dans le quartier le soutien à la parentalité et à la « transgénérationnalité », la promotion des liens familles-école et des liens entre temps scolaire et temps extrascolaire de l'enfant et de l'adolescent, la réduction des inégalités entre familles, la solidarité.

Elle a organisé le 28 mai 2016 à la salle Paul Garcin son traditionnel spectacle de fin d'année scolaire, lors duquel certains de ses adhérents élèves au lycée Edouard Herriot ont produit une comédie musicale réalisée par leurs soins.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 350,00 € HT.

- **La mairie du 5^e arrondissement**, a organisé, du 7 au 10 juin 2016, le Festival de musiques, danses et chansons enfantines du 5^e arrondissement, pour les élèves des écoles de l'arrondissement. Dans ce cadre, certaines écoles ont présenté leur spectacle durant cette période à la salle Molière.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 4 464,00 € HT.

- **L'Association Espace Jeunes 6^e - MJC** : 100 rue Boileau – 69006 Lyon, œuvre principalement, à travers son projet socio-éducatif et pédagogique en direction d'adolescents et de jeunes adultes du quartier par le biais de pratiques artistiques.

Elle a présenté, les 15 et 22 juin 2016 à la salle Victor Hugo, son spectacle de fin d'année avec la participation des jeunes impliqués dans le projet socio-éducatif :

- le 15 juin 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 620,00 € HT ;
- le 22 juin 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 560,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces deux manifestations : 1 120,00 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** : 5 place Saint-Jean - 69005 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la gestion de la Maison des Jeunes et de la Culture - Espace Vieux Lyon, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier. Elle propose une cinquantaine d'activités diversifiées, à destination des habitants.

Elle a organisé, le 22 juin 2016 à la salle Paul Garcin, son traditionnel gala de danse annuel.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 550,00 € HT.

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'Association Piano à Lyon est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau :

- le 8 janvier 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 613,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 15 janvier 2016, soit un montant de 613,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 5 février 2016, soit un montant de 613,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.
- le 11 mars 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 953,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 23 mars 2016, soit un montant de 783,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- les 11, 12 et 13 avril 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 2 829,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 11 mai 2016, soit un montant de 783,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 27 mai 2016, soit un montant de 783,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 10 juin 2016, soit un montant de 783,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

2- L'Espace 44 est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 16 au 20 mars 2016, soit un montant de 1 350,00 € HT, correspondant à 5 jours de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3- L'Association Société de Musique de Chambre de Lyon/Les Grands Concerts est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière :

- le 23 mars 2016, soit un montant de 658,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 27 avril 2016, soit un montant de 658,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 11 mai 2016, soit un montant de 658,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- L'Ecole Saint-Pothin / Ozanam est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 26 avril 2016, soit un montant de 355,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville. Par ailleurs, la manifestation du 31 mai 2016 à la salle Victor Hugo n'a pu bénéficier d'une gratuité.

5- L'A.P.E.L. de l'Ensemble scolaire Fénelon-La Trinité est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 27 avril 2016, soit un montant de 340,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6- La Compagnie Entrelas Concept est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 30 avril 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 030,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- Le Collège Pierre Termier est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 10 mai 2016, soit un montant de 278,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

8- L'Association VerraMuse est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 14 mai 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 201,17 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

9- L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6^e) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 28 mai 2016, soit un montant de 290,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10- Pour le Festival de musiques, danses et chansons enfantines du 5^e arrondissement, il est octroyé à la mairie du 5^e une exemption totale des frais liés à la location de la salle Molière du 7 au 10 juin 2016, soit un montant de 4 464,00 € HT.

11- L'Association Espace Jeunes 6^e - MJC est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo :

- le 15 juin 2016, soit un montant total de 436,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- le 22 juin 2016, soit un montant total de 388,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

12- La Compagnie Entrelas Concept est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara les 17 et 18 juin 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 204,00 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

13- La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 22 juin 2016, soit un montant de 378,66 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY